

054-215404393-20221205-DCM1672022-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/12/2022
Affichage : 13/11/2022**DEPARTEMENT**
Meurthe-et-Moselle**ARRONDISSEMENT**
N A N C Y**CANTON**
GRAND COURONNÉ**EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
du 5 décembre 2022**

L'An deux mil vingt-deux, le 5 décembre, le Conseil Municipal de la Commune de PULNOY étant assemblé en session ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de M. Marc OGIEZ.

Étaient présents : Mmes et MM. OGIEZ JEANDEL HOUDRY BADER CASTELA ANDRE N. JACOB DEHAYE DANNEBEY D. ZIETERSKI WEHRLIN C. JACOB SCHIEL DENIS MATHIS DEMARNE ENEL DEVITERNE BEN ISMAIL

Absents excusés :

ML. MASSON a donné pouvoir à C. JACOB
S. DUSSIAUX a donné pouvoir à D. DEVITERNE
R. CORBERAND a donné pouvoir à N. HOUDRY
C. SIMEANT a donné pouvoir à A. DEMARNE
C. FRANCHE a donné pouvoir à A. CASTELA
L. BABIN a donné pouvoir à B. JEANDEL
L. ZIETERSKI a donné pouvoir à D. ZIETERSKI
F. PERROLLAZ a donné pouvoir à Z. BEN ISMAIL

Absent : -

Il a été procédé conformément à l'article L 2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil, Marie Claude DANNEBEY, ayant obtenu la majorité de suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées.

OBJET

Décision Modificative N° 4 au BP 2022

Nomenclature ACTES : 7.1 FINANCES LOCALES – Décisions budgétaires

Nombre de Conseillers :

en exercice : 27

présents : 19

votants : 27

pour : 20

contre : 3 (SD – DZ- LZ-)

abstention : 4 (DD- JE-FP-ZBI)

Rapporteur : N. HOUDRY

Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 13/12/2022
Affichage : 13/11/2022

ARV – 12/2022 – 168

Vu l'avis unanimement favorable de la Commission N°1 en date du 22 novembre 2022 ;
Le Conseil Municipal accepte la Décision Modificative n°4 de l'exercice 2022, suivant le tableau joint.

FONCTIONNEMENT DÉPENSES					
Compte	Opération	Libellé	Service	Fonction	Montant
6042		Prestations de services	PERISCO	213	-19 100
6042		Prestations de services	STG	020	-3 000
6156		Maintenance	STG	020	-2 000
6232		Fêtes et cérémonies	JUMELAGE	020	-8 800
6451		Charges de personnel et frais assimilés	PERISCO	213	20 000
6453		Charges de personnel et frais assimilés	PERISCO	213	30 000
64111		Charges de personnel et frais assimilés	PERISCO	213	50 000
		TOTAL			67 100
		TOTAL DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			67 100 €

Équilibre assuré de façon automatique par l'excédent de fonctionnement

Le Maire certifie que la liste de délibérations de cette délibération a été publiée sur le site internet de la Mairie le 12/12/2022 et que la convocation a été faite le 29/11/2022.

POUR COPIE CONFORME
PULNOY, le 5 décembre 2022
Le Maire,
Marc OGIEZ

Le Maire,

